Embrun, le 8 juillet 2024

NIVOU Lucile
Chargée de mission SCoT

Objet : Compte-rendu de la réunion publique du 4 juin 2024 à Chorges, relative à la présentation du Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Serre-Ponçon

Elus présents :
Christian DURAND, Maire de Chorges, Vice-Président de la CCSP, délégué aux affaires relatives aux finances et au budget
Christine MAXIMIN, Maire de Baratier, Vice-Présidente de la CCSP, déléguée aux affaires relatives aux Activités de Pleine Nature et à la mobilité douce
Pierre VOLLAIRE, Maire des Orres, Vice-Président de la CCSP, délégué aux affaires relatives à la transition écologique et numérique, à l'aménagement du territoire et aux déchets

Techniciens :
Nicolas BREUILLOT, bureau d'études Alpicité
Elisa CADOR, responsable du service urbanisme, CCSP
Lucile NIVOU, chargée de mission SCoT, CCSP

M. DURAND et M. VOLLAIRE accueillent les personnes présentes et introduisent la réunion.
M. BREUILLOT présente l'avancement du SCoT, ainsi que les orientations et objectifs définis par les élus dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT, en lien avec les enjeux identifiés dans le diagnostic.

Echanges avec le public
1ère question : En ce qui concerne les économies d'énergie, les différentes politiques publiques à l'œuvre incitent finalement à consommer plus d'énergie (voitures électriques, pompes à chaleur…). On va avoir du mal à atteindre les objectifs de réduction de la consommation affichés dans le SCoT

- ⇨ Pierre VOLLAIRE indique que les domaines d'action sont encore conséquents : réduction de la consommation dans les bâtiments (chauffage, isolation), dans les stations de sports et loisirs de montagne, sobriété énergétique au quotidien… Sur la production d'énergie, le territoire compte plusieurs filières (biomasse, petite hydroélectricité…). Le territoire travaille à l'optimisation de ces dernières à travers le Schéma Directeur des Energies et la définition des Zones d'Accélération par commune réalisée à l'automne 2023.

- ⇨ Christine MAXIMIN note également les efforts réalisés et à venir sur la mobilité : mobilité quotidienne mais également mobilité des touristes, avec la volonté de faire du territoire de Serre-Ponçon une véritable destination vélo ;
- ⇨ Christian DURAND rappelle que la production d'énergies est particulièrement contrainte sur le territoire en raison de nombreuses zones de protection (sites inscrits, loi littorale…).

2ème question : est-il prévu la création de lacs de montagne dans le SCoT ? Et les voies vertes sont-elles comptabilisées comme de l'artificialisation ?

- ⇨ Pierre VOLLAIRE encourage les participants à lire le livre bleu produit par l'Association Nationale des Maires de Stations, dans lequel il est rappelé que les retenues collinaires des stations de sports et loisirs de montagne représentent 2% des fuites d'eau des canalisations d'eau potable des communes.
- ⇨ Par ailleurs, les voies vertes ne sont pas comptabilisées comme artificialisées si elles mesurent moins de 5m de largeur ;

3ème question : Le SCoT prévoit-il de permettre le golf de Crots ? Cette activité est importante pour drainer des flux touristiques sur une période très élargie, et permettrait également d'assurer une activité touristique pour les plus de 60 ans.

- ⇨ Pierre VOLLAIRE répond que le SCoT ne descendra pas dans le détail des différents projets de chaque commune.

4ème question : quel volume de terrains constructibles figure aujourd'hui dans les PLU en vigueur ? Cela permettrait de comparer avec les premiers chiffres avancés dans le PAS pour l'application du Zéro Artificialisation Nette.

- ⇨ Le détail du chiffre n'est pas connu, mais il est clair que ce volume est nettement supérieur aux objectifs affichés par la loi Climat et Résilience. Dans la révision de leurs documents d'urbanisme, les communes vont devoir opérer des choix drastiques pour appliquer la loi Climat et Résilience.

5ème question : Les jardins des maisons sont-ils considérés comme déjà artificialisés ?

- ⇨ Nicolas BREUILLOT indique qu'avec quelques nuances, le principe général est effectivement celui-là. Ce qui compte, c'est la fonctionnalité des terrains. Ainsi, on peut considérer qu'un jardin domestique qui entoure une maison n'a plus de caractère naturel, ni agricole, ni forestier, il est donc déjà artificialisé.
- ⇨ Il précise également que l'application des principes de la loi Climat et Résilience dans les PLU du SCoT, est prévue au plus tard pour le 22 février 2028 (date d'entrée en vigueur des documents d'urbanisme révisés pour intégrer ce nouveau contexte réglementaire) ;
- ⇨ Néanmoins, la 1ère période de la loi Climat et Résilience (2021-2031), qui prévoit une diminution de 50% de la consommation d'espace par rapport à la période précédente, a déjà commencé depuis août 2021.

6ème question : Les PLU en vigueur peuvent-ils bloquer les projets qui consomment de l'espace, alors que la 1ère décennie de la loi Climat et résilience a déjà commencé ?

- ⇨ Les documents d'urbanisme doivent être révisés avant le 22 février 2028. D'ici là, ce sont effectivement les documents d'urbanisme en vigueur qui s'appliquent, et ils sont parfois très permissifs par rapport aux objectifs de la loi ;
- ⇨ Il existe quelques outils : sursis à statuer ZAN, droit de préemption urbain ZAN, qui permettraient de maîtriser cette consommation en cours. Néanmoins leur mobilisation est très contrainte (conditionnée au lancement de la révision du PLU, droit de délaissement des propriétaires…), ils sont donc très peu utilisés.

7ème question : La ZAC de Réallon ne compte pas pour le ZAN, quelle place pour la station de Réallon dans le SCoT de Serre-Ponçon ?

- ⇨ Nicolas BREUILLOT indique que des discussions sont en cours avec la Préfecture sur la base du guide publié de l'artificialisation. Sur la ZAC, les élus de la commune sont en train d'y travailler. Pour plus de précision, il convient de se rapprocher de la commune.